

Prix des locations d'été à PSE

Suite aux affichages concernant les locations de vacances 2003 proposés par le Comité d'Entreprise de PSE, nous avons constaté :

- Une augmentation à la charge des salariés de 75 euros environ par semaine (500 F) pour les locations des mobil homes du CE de PSE
- Une augmentation des offres proposées (6 aujourd'hui contre 5 auparavant)

Ces modifications nous interpellent !

A aucun moment les élus du C.E. n'ont été informés ni consultés. Ces augmentations ont été décidées par la commission immobilier qui n'a pas jugé utile de soumettre ces propositions au vote des élus du CE.

La CGT a mis à l'ordre du jour du CE du 27 janvier 2003, le point suivant :

« Pourquoi y a-t-il eu une augmentation des tarifs de location des mobil homes et du parc locatif sans en avoir informé le CE. ? »

Réponse du responsable de la commission immobilier (M. Blache) :

la commission immobilier en présence d'un élu CGT a débattu et décidé ces augmentations et du fait de l'urgence, elle n'a pas jugé utile d'informer les élus du CE.

Commentaires CGT: les commissions ont pour tâche de débattre et proposer au CE. Néanmoins la loi impose qu'une décision de cette importance soit prise uniquement par les élus du CE.

Nous considérons, en plus, qu'une telle augmentation doit être justifiée, argumentée et expliquée aux salariés.

De ce fait, nous avons exigé le maintien des 6 locations et le retrait immédiat des affichages concernant l'augmentation des prix, jusqu'au débat du CE et le vote des élus.

~~ZZ~~ **Sur le financement de l'augmentation du parc locatif à PSE.**

Face aux réponses imprécises de M. Blache (responsable de la commission immobilier), le secrétaire du CE, M. Arthaud, précise que devant le problème rencontré par la décision de cette commission, il est d'accord avec la CGT : il faut d'urgence une réunion des élus du CE pour trouver une solution à ce problème.

Commentaire CGT: Nous sommes effarés de la légèreté avec laquelle le bureau de la coalition CFDT-CGC-CFTC gère le budget des salariés de PSE. Comment peut-on prendre une décision qui double son budget, sans avoir prévu préalablement son financement? Nous constatons que la coalition impose une gestion approximative et peu rigoureuse du CE.

Quel avenir pour le CE de PSE si toutes les commissions adoptent la même démarche ?

Veurey, le 4 février 2003